

IPP SP ECOFIN – Matières à étudier et modalités de l'examen

Communication importante : le contenu de cette liste de matière a été actualisé. Les candidats sont invités à tenir compte des nouveaux éléments ainsi que des adaptations apportées à la matière reprise ci-dessous.

Chère candidate,
Cher candidat,

Dans le cadre de la procédure de sélection pour HINP BS ECOFIN, un examen sera organisé afin d'évaluer vos connaissances générales dans plusieurs domaines pertinents pour l'exécution des missions dans le cadre d'enquête sur la criminalité financière. Les thèmes de l'examen sont basés sur la matière qui vous est communiquée dans le document.

L'examen consistera en des questions à choix multiples avec pénalité en cas de mauvaise réponse. Il est donc recommandé de ne répondre que lorsque vous êtes raisonnablement certain(e) de votre réponse.

Nous tenons à souligner que cet examen n'a pas pour objectif d'évaluer une expertise spécialisée ou académique. Son but est de vérifier si les candidats disposent d'une connaissance générale suffisante et d'une bonne compréhension des matières abordées.

Les questions porteront principalement sur :

- les notions de base ;
- les principes juridiques et économiques fondamentaux ;
- les principaux cadres légaux ;
- le rôle et les compétences des acteurs et institutions importants ;
- les applications élémentaires de concepts comptables, fiscaux et financiers.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils connaissent les articles de loi par cœur, qu'ils réalisent des calculs complexes de niveau expert ou qu'ils disposent d'une expérience professionnelle approfondie en tant que comptable, fiscaliste, curateur, réviseur d'entreprises ou spécialiste juridique.

L'examen vise davantage à évaluer votre capacité à reconnaître et à comprendre les concepts essentiels relevant des domaines de la comptabilité, du droit des sociétés, de la fiscalité, du droit de la faillite, de la prévention du blanchiment de capitaux ainsi que de l'actualité économique et financière pertinente.

La législation mentionnée dans la documentation doit principalement être considérée comme un cadre de référence dans lequel s'inscrivent les différentes matières. Les candidats doivent comprendre les principes fondamentaux, les objectifs et les champs

d'application de cette réglementation, sans qu'une analyse juridique approfondie ne soit attendue.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la préparation de cet examen.

1. Comptabilité

Code des sociétés et des associations (CSA)

- Comptes annuels
- Dépôt des comptes annuels
- Commissaire
- Consolidation
- Critères de taille des sociétés
- Responsabilité des administrateurs en matière de comptabilité

Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du CSA

(AR CSA)

À connaître :

- Schémas des comptes annuels
- Règles d'évaluation
- Contenu du bilan et du compte de résultats
- Amortissements
- Comptes de régularisation

Loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité

(en pratique largement intégrée dans le CSA et l'AR CSA)

À connaître :

- Force probante de la comptabilité
- Documents comptables
- Principes comptables
- Journaux et inventaire

Code de la TVA

À connaître :

- Base d'imposition
- Droit à déduction
- Notes de crédit
- Livraisons intracommunautaires
- Régime d'autoliquidation
- Assujetti à la TVA

2. Droit des sociétés

Code des sociétés et des associations (CSA)

Livre 5 : SRL

Livre 7 : SA

Livre 6 : SC

Livre 4 : Société simple, SNC et SComm

Livres 9 à 11

- **ASBL**
- **AISBL**
- **Fondations**

Articles/thèmes importants

- **Responsabilité des fondateurs**
- **Responsabilité des administrateurs**
- **Régime des conflits d'intérêts**
- **Turboliquidation**
- **Comptes annuels et obligation de publication**
- **Ratios financiers**

3. Droit fiscal

Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92)

Impôt des personnes physiques

À connaître :

- **Résident du Royaume**
- **Domicile fiscal**
- **Revenus mondiaux**
- **Impôt progressif**
- **Revenus professionnels**
- **Revenus mobiliers**
- **Revenus immobiliers**
- **Revenus divers**
- **Enfants à charge**
- **Quotient conjugal**
- **Avantages de toute nature**

Impôt des sociétés

À connaître :

- **Taux de l'impôt des sociétés**
- **Dépenses non admises**
- **Déduction RDT**
- **Avantages anormaux ou bénévoles**
- **Compte courant du dirigeant**
- **Versements anticipés**

Impôt des non-résidents

- **INR**

Code de la TVA

À connaître :

- **Opérations imposables**
- **Assujetti à la TVA**
- **Droit à déduction**
- **Transactions intracommunautaires**

- Importation
- Régime d'autoliquidation
- Fraude carrousel

Législation douanière et accises

Code des douanes de l'Union (UE)

- Droits d'importation
- Origine des marchandises

Loi générale sur les douanes et accises (LGDA)

À connaître :

- Accises
- Importations en provenance de pays tiers

Droit fiscal international

Conventions préventives de double imposition (Modèle OCDE)

À connaître :

- Résidence fiscale
- Établissement stable
- Double imposition

4. Droit de la faillite

Livre XX du Code de droit économique (CDE)

À connaître :

Faillite

Déclaration de faillite

Curateur

- Missions
- Pouvoirs

Juge-commissaire

- Surveillance
- Autorisations

Administrateur provisoire

Créances

- Créanciers privilégiés
- Créanciers ordinaires
- Créanciers chirographaires

Ordre de paiement

Réorganisation judiciaire (PRJ)

- Accord amiable
- Accord collectif
- Transfert d'entreprise

5. Blanchiment de capitaux

Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces

À connaître :

- **Entités soumises à l'obligation de déclaration**
- **Obligations**
- **Interdiction de « tipping-off »**
- **CTIF (y compris le Vademecum)**
- **Paievements en espèces**
- **PPE (Personnes Politiquement Exposées)**
- **Pays à haut risque**
- **Registre UBO**
- **Blanchiment de capitaux dans le Code pénal**

6. Actualité